



Jeudi 5 Mars 2015

Sélection en Master : la CPU demande une sécurisation

La CPU soutient la position sur la sélection/gestion des flux en Master exprimée à la quasi-unanimité lors du comité de suivi Master de février 2015. Cette position est en cohérence avec celle exprimée depuis plusieurs années par la CPU et qui l'a conduite, par exemple, à soutenir un arrêté portant sur ces questions voté par le CNESER en 2007 ou à proposer une contribution à la StraNES allant dans ce sens.

Malgré la quasi-unanimité des acteurs et le vote positif du CNESER en 2007, la question de la sélection en Master reste un sujet délicat sur lequel un consensus reste à trouver. Pour autant, depuis la décision du tribunal administratif de Bordeaux du 5 décembre 2013 portant sur la sélection à l'entrée en M2, les établissements sont potentiellement confrontés à des recours de la part des étudiants qui n'auraient pas été retenus. Il est donc urgent que ce point soit réglé.

La CPU demande donc que la discussion se poursuive sur la question de la sélection en Master, mais que dans le même temps, et dans l'attente d'une solution plus satisfaisante, que la fragilité juridique concernant la sélection en M2 soit traitée afin que nos établissements puissent pratiquer cette sélection à l'entrée en M2 sans s'exposer à des risques de contentieux.

Position adoptée à l'unanimité par la CP2U du 5 mars 2015